



INSTRUCTION DE COURSE

Ludik Cup 14-16 octobre 2026

Cercle Nautique Calédonien (CNC)
NOUMEA – Nouvelle-Calédonie

Optimist, Rs Feva, 29er

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle sera, une pénalité standard appliquée par le Comité de Course sans instruction. Ceci modifie RCV 63.1

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 L'annexe P modifiée par la règle 13.1 des instructions de course.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Les règles de classe propre à chaque série.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée avant 8h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 18h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à l'entrée du club de la Base de la cote blanche (CNC)

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant la base de la cote blanche.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 5.3 (DP) Autorisation de mise à l'eau :
Les concurrents doivent rester dans leurs parkings respectifs jusqu'à l'envoi du pavillon VERT: « Les concurrents peuvent rejoindre leur zone de course ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 15 minutes après l'envoi de ce pavillon.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date		Heure du 1er signal
Samedi 10 octobre 2026	Réception des coques de location	8h00 à 9h00
Lundi 12 octobre 2026	Navigation	8h00 à 16h00
Mardi 13 octobre 2026	Confirmation Inscription Cérémonie d'ouverture/Coktail au Loung du CNC	11 h 30 à 13 h 00 17h00 à 20h00
Mercredi 14 octobre 2026	Briefing 1 er signal d'avertissement	8 h 00 10 h 00
Jeudi 15 octobre 2026	Briefing 1 er signal d'avertissement	8 h 00 10 h 00
Vendredi 16 octobre 2026	Briefing 1 er signal d'avertissement Podium/Cérémonie clôture/ BBQ à la cote blanche	8 h 00 10 h 00 16h 30 à 20h30

- 6.2 Minimum 2 Courses par jours pouvant aller jusqu'à 6 courses maximum par jours.
- 6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h30.

7. PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe est :
Pavillon de classe Optimist pour optimist
Pavillon de classe RS :Feva et 29er **CNC** pour RS :Feva et 29er

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe "Zone de course".

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe "Parcours" en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être contournées et le côté duquel chaque marque doit être contournée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Le numéro de parcours sera affiché sur un tableau derrière le bateau comité.

10. LES MARQUES :

Marque de départ	Marques de parcours	Nouvelles marques	Marque d'arrivée
Pavillon orange sur bateau comité et Viseur Boué Cylindrique Jaune Blanche	Cylindrique orange ou cylindrique Jaune		Pavillon Bleu sur bateau Arrivé et Bouée de type « frite » Blanche

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la bouée cylindrique jaune à l'extrémité bâbord de la ligne de départ.
- 11.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et la bouée « frite » blanche.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 14.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.
- 14.3 Pour inciter les bateaux à effectuer une pénalité sur l'eau, le jury pourra siffler quand il observe une infraction probable à une règle de course.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps cibles sont :
 - (a) (NP) Le temp cible pour que le premier bateau ayant effectué le parcours, finisse la course est 30 min.
 - (b) Le temp limite pour finir la course après l'arrivée du 1er bateau ayant effectué le parcours et fini est 15 min.

- 15.2 Le temps limite pour que le premier bateau ayant effectué le parcours, finisse la course est de 60 minutes. Tout bateau qui n'aura pas fini dans le temps limite pour finir la course après l'arrivée du 1er ayant effectué le parcours et fini sera classé DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et, A5).

16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 16.1 En plus de la RCV 61.1 (a), un bateau qui veut réclamer doit informer le bateau comité de course, immédiatement après avoir fini et n'est plus en course, de son intention de réclamer et identifier le ou les bateaux réclamé(s). Le bateau qui réclame doit recevoir une confirmation du bateau comité de course. Cela modifie RCV 61, exigences pour réclamer.
- 16.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau de la base de la cote blanche. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 16.3 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.4 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.5 En cas de réclamation pour une infraction aux règles du chapitre 2 ou de la RCV 31, sans dommages, ni blessures, une conciliation sera possible et fortement recommandée selon l'annexe T des RCV.
- 16.6 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente de procédure de départ
 - Règles de sécurité
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
- a. Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - a. Pas plus tard que 30 minutes après que la décision ait été affichée.
Ceci modifie la RCV 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées :
- Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses

- Quand 5 à 10 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- Quand 11 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

18. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 18.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un émargement sera mis en place.
- (i) (NP) (DP) Cet émargement est obligatoire et doit être effectué avant le départ sur l'eau et au retour à terre.
 - (ii) (SP) Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'émargement :
 - Défaut d'émargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'émargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'émargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses courues du jour.
 - (i) Heures limites pour émarger :
 - Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.
 - Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau.
- 18.2 (DP) Un concurrent qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 (NP) (DP) Obligation de remorquage : pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un bateau qui n'est plus en course ou qui a abandonné d'accepter une remorque et d'être ramené à terre. Un refus de l'équipage pourra entraîner une action au titre de la RCV 6g.
- 18.4 Matériels de sécurité : (DP)
- (i) chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.
 - (ii) chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage à poste d'une longueur minimale de 8 mètres, diamètre 6mm.

20. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice.

21. BATEAUX OFFICIELS

- 21.1 Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon CNC.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

(DP) (NP) Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

25. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

La régata est engagée dans une démarche environnementale. Les concurrents veilleront à respecter l'environnement, à ne pas jeter leurs déchets et en particulier ils utiliseront des gourdes réutilisables au lieu des bouteilles jetables en plastique. Sur l'eau, les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

26. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

27. PRIX

Pour la classe optimist des prix seront décernés au trois premier :

- Open scratch
- Filles
- Garçons
- Benjamins (compétiteurs nés en 2015 et après)

Les prix seront attribués sous réserve que chaque catégorie comporte au moins 5 concurrents(e)s.

Pour la classe RS :Feva et 2ger des prix seront décernés au trois premier :

- RS Féva scratch
- 2ger scratch

Les prix seront attribués sous réserve que chaque catégorie comporte au moins 3 concurrents(e)s.

La remise des prix aura lieu le **Vendredi 16 octobre 2026 à 16h30 à la base de la cote blanche.**

28. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. »

En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.

Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures.

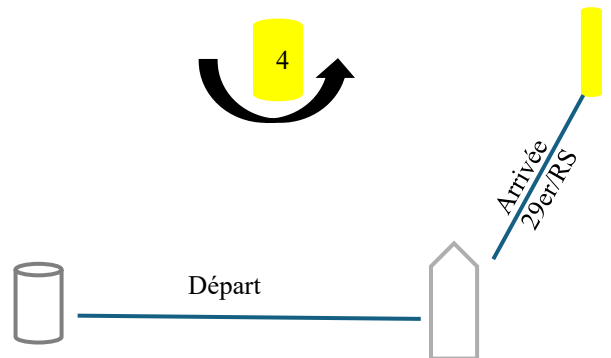
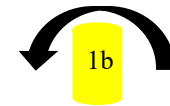
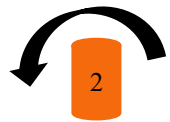
Ils comprennent également les risques naturels liés au milieu marin, notamment ceux résultant de la présence de la faune marine.

Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Vincent Trinquet

Président du jury : Guy Perrot



Parcours optimist N°1: Départ, 1, 2, arrivée
 Parcours optimist N°2: Départ, 1, 2, 3, 2, 3, arrivée

Parcours Rs Feva et 29erN°1 : Départ, 1b, 4, arrivée
 Parcours Rs Feva et 29erN°2 : Départ, 1b, 4, 1, 4, arrivée

